



Congés calcul du 1/10e

Par FIVE

Bonjour,

Pour le calcul du 10e de CP, dans le salaire de référence est-ce que je dois :

- 1.) prendre en compte mon 13e mois et ma prime de bilan ?
- 2.) j'ai 33 jours de CP (30 + 3 jours de CP d'ancienneté), dans mon calcul je dois prendre 30 ou 33 jours ce CP

Merci pour votre retour,

Par Prana67

Bonjour,

Si c'est un 13ème mois que tout le monde touche présent ou absent il ne rentre pas dans le calcul 10ème.
S'il est au prorata du temps de présence c'est un élément de salaire vu que c'est lié à la présence du salarié et dans ce cas il rentre dans le calcul 10ème.

Pour la prime bilan si elle est versée de manière collective sans rapport avec votre propre travail elle ne rentre pas dans le calcul 10ème. De manière général tout ce qui est collectif et sans rapport direct avec les performances du salarié (participation, intéressement, etc) ne rentre pas dans le calcul 10ème.

Pour le calcul vous prenez vos 30 jours et les jours qui se rajoutent (ancienneté, congés exceptionnels, etc) auront la même valeur que chacun des 30 jours.